

**Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson le
7 mai 2015**

Présidence : Mme Nicole Fisquet Perrier

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission tel qu'amendé, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier amendé : D'abroger, au 1^{er} janvier 2016, le règlement pour l'octroi des prestations communales AVS - AI, adopté par le Conseil Communal en sa séance du 22 mai 1997, sous réserve de l'approbation du Département de la santé et de l'action sociale.

Article 2 : La Municipalité met en place un système communal d'information destiné au public et aux bénéficiaires potentiels sur les prestations offertes par l'Agence d'Assurances Sociales.

Article 3 : Une rubrique est inscrite au budget de la bourse communale destinée à permettre l'octroi d'aides ponctuelles de compétences municipales.

Ainsi délibéré en séance du 7 mai 2015.

La Présidente :



Nicole Fisquet Perrier



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich